

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 10 décembre 2020

Le bénéfice d'Empire pour le deuxième trimestre de l'exercice 2021 continue de refléter les gains de parts de marché

Un troisième centre de traitement des commandes pour la livraison à domicile Voilà desservira le marché de l'Alberta à compter de 2023

Sommaire du deuxième trimestre

- Les ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant, ont augmenté de 8,7 %
- Le résultat par action s'est établi à 0,60 \$, contre 0,57 \$ à l'exercice précédent
- Le bénéfice net du secteur de la vente au détail de produits alimentaires a augmenté de 27,3 %
- Le projet de croissance Horizon a été lancé
- Les ventes en ligne ont affiché une croissance d'environ 241 %
- Le programme de rachat d'actions a débuté au cours du trimestre, et des actions d'une valeur de 29,4 M\$ ont été rachetées à ce jour
- Des flux de trésorerie importants ont permis d'effectuer des remboursements de plus de 525 M\$ sur la dette à ce jour

Stellarton (N.-É.) – Empire Company Limited (« Empire » ou la « Société ») (TSX : EMP.A) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers du deuxième trimestre clos le 31 octobre 2020.

Le bénéfice net du deuxième trimestre, de 0,60 \$ par action, reflète les bons résultats du secteur de la vente au détail de produits alimentaires, dont le bénéfice net s'est élevé à 162,8 M\$, contre 127,9 M\$ l'an dernier, soit une hausse de 27,3 %. Le bénéfice total par action du dernier exercice reflétait des cessions d'immeubles exceptionnellement importantes de 0,06 \$ par le Fonds de placement immobilier Crombie (le « FPI Crombie »); compte non tenu de cette incidence, le bénéfice net total par action a augmenté de 17,6 %.

« Les gains de parts de marché obtenus par nos équipes, trimestre après trimestre, nous donnent grandement confiance dans notre capacité à atteindre les objectifs du projet Horizon. La solide exécution s'est poursuivie dans l'ensemble de la Société, qui a enregistré une forte croissance des ventes et des marges, et une très forte augmentation, d'un exercice à l'autre, des activités de vente au détail de produits alimentaires », a déclaré Michael Medline, président et chef de la direction d'Empire. « La santé et la sécurité de nos employés de première ligne demeurent primordiales alors que la pandémie se poursuit et que nos magasins redeviennent plus fréquentés. Nos épicerie à gamme complète et nos activités de commerce électronique continuent de répondre aux besoins des familles de tout le Canada qui sont à la recherche d'un point de service unique, tout en offrant une expérience d'achat sécuritaire et fiable. Dans les régions où des mesures de confinement dictées par le gouvernement sont en vigueur, comme la province du Manitoba et les régions de Peel et de Toronto en Ontario, nous avons mis en place une prime de confinement pour reconnaître les efforts surhumains de nos employés de première ligne. »

Empire annonce également son intention de lancer son troisième centre de traitement des commandes à Calgary (Alberta), en 2023.

« Nous sommes maintenant prêts et bien placés pour franchir la prochaine étape significative de notre plan visant à remporter la bataille du commerce électronique au Canada », a indiqué M. Medline. « Il est temps que notre équipe et notre service de catégorie mondiale Voilà se concentrent sur l'Ouest. Notre centre de traitement des commandes de Calgary desservira la majorité de la population de l'Alberta à partir de 2023. En 2021, nous lancerons le service de cueillette à l'extérieur du magasin Voilà en Alberta dans le but de commencer à offrir une expérience omnicanal aux clients de cette province, avant de passer en 2023 à notre service de livraison à domicile à partir du centre de traitement des commandes. »

La Société s'associera avec le FPI Crombie pour aménager le troisième centre de traitement des commandes à Calgary. Empire a l'intention de louer les installations nécessaires au FPI Crombie et ce dernier aménagera le centre de traitement des commandes selon les indications d'Empire.

La Société annonce aujourd'hui le prochain emplacement pour l'expansion de la bannière Farm Boy à Stittsville, en Ontario. Avec cette annonce, la Société a maintenant confirmé l'ouverture de 42 magasins en Ontario. Le nouveau magasin Farm Boy sera converti à partir d'un magasin Sobeys existant. Le magasin Sobeys fermera pour rénovations au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2021 et rouvrira ses portes sous la bannière Farm Boy au cours du troisième trimestre de l'exercice 2022.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les			Périodes de 26 semaines closes les		
	31 oct. 2020	2 nov. 2019	Variation en \$	31 oct. 2020	2 nov. 2019	Variation en \$
Ventes	6 975,4 \$	6 436,5 \$	538,9 \$	14 329,6 \$	13 180,6 \$	1 149,0 \$
Profit brut ¹⁾	1 751,1	1 595,7	155,4	3 599,7	3 256,1	343,6
Bénéfice d'exploitation	306,5	286,4	20,1	684,1	552,5	131,6
BAIIA ¹⁾	513,4	477,7	35,7	1 095,9	937,7	158,2
Bénéfice net ²⁾	161,4	154,6	6,8	353,3	285,2	68,1

Résultat par action, après dilution

	31 oct. 2020	2 nov. 2019	Variation en \$	31 oct. 2020	2 nov. 2019	Variation en \$
RPA ²⁾³⁾	0,60 \$	0,57 \$	0,03 \$	1,31 \$	1,05 \$	0,26 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	270,1	272,4		269,9	272,6	
Dividende par action	0,13 \$	0,12 \$		0,26 \$	0,24 \$	

	Périodes de 13 semaines closes les		Périodes de 26 semaines closes les	
	31 oct. 2020	2 nov. 2019	31 oct. 2020	2 nov. 2019
Marge brute ¹⁾	25,1 %	24,8 %	25,1 %	24,7 %
Marge du BAIIA ¹⁾	7,4 %	7,4 %	7,6 %	7,1 %
Croissance des ventes des magasins comparables ¹⁾	7,3 %	1,2 %	7,9 %	1,5 %
Croissance des ventes des magasins comparables, compte non tenu des ventes de carburant	8,7 %	2,0 %	9,8 %	2,2 %
Taux d'impôt effectif	26,5 %	26,0 %	28,1 %	26,2 %

1) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

2) Attribuable aux propriétaires de la Société.

3) Résultat par action (« RPA »).

À compter du premier trimestre de l'exercice 2021, et pour les périodes de comparaison, le bénéfice d'exploitation ajusté, le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté et les données connexes auparavant présentées dans le communiqué de presse ont été retirées étant donné leur importance négligeable.

COVID-19

Les répercussions du nouveau coronavirus (la « COVID-19 » ou la « pandémie ») sur la Société ont commencé à se faire sentir en février 2020 : les autorités gouvernementales ont imposé différents niveaux de restrictions et les Canadiens ont été encouragés à mettre en pratique les mesures de santé publique, telles que rester à la maison, pratiquer la distanciation sociale et porter le masque. Des protocoles de désinfection accrus ont continué d'être appliqués dans les magasins et dans les centres de distribution, la demande et les habitudes de consommation des consommateurs se sont transformées, et la volatilité a augmenté sur les marchés des capitaux. La Société a réagi de façon proactive tout au long de cette période et réuni un groupe de travail interfonctionnel de préparation en cas de pandémie dont le mandat est de surveiller et d'atténuer efficacement les risques pour les employés, les clients et l'entreprise. La direction a comme priorité d'assurer la santé et la sécurité des employés, des clients et des collectivités tout en maintenant une chaîne d'approvisionnement résiliente pour répondre aux besoins des Canadiens et pour soutenir les organismes de bienfaisance. La Société continue de consacrer des sommes supplémentaires aux produits et procédures de sécurité et de désinfection afin de permettre aux clients et aux employés de se sentir protégés en magasinant ou en travaillant dans les magasins. La direction surveille de près les répercussions de la pandémie sur la vente au détail d'aliments dans le monde et continue à se fonder sur les meilleures pratiques.

La direction s'attend à ce que le secteur des marchés de l'alimentation conserve une partie du pourcentage de la consommation qui a été dévié du secteur de la restauration et de l'hôtellerie vers le secteur des marchés d'alimentation. Les répercussions futures de la COVID-19 et des restrictions imposées par le gouvernement sont incertaines et dépendront d'une part de la durée, de l'étendue et de la gravité de la pandémie et, d'autre part, de la mise au point d'un vaccin accessible.

La pandémie a modifié les habitudes d'achat en alimentation des Canadiens, qui magasinent moins souvent mais achètent en plus grande quantité. Bon nombre de clients recherchent un magasin d'alimentation qui leur offre une solution d'épicerie en ligne et qui comble leurs besoins pour les produits ménagers.

Au Canada, les ventes d'épicerie en ligne ont continué de croître, bien qu'à un rythme plus lent qu'au début de la pandémie de COVID-19. Les activités de commerce électronique de la Société ont vu leur chiffre d'affaires croître de 241 % au deuxième trimestre par rapport à l'exercice précédent.

Alors que le Canada et le reste du monde s'adaptent à la situation actuelle sans précédent, il est trop tôt pour prévoir les ventes à moyen terme. Au cours des cinq premières semaines du troisième trimestre, la croissance des ventes des magasins comparables de la Société, compte non tenu des ventes de carburant, s'est établie entre 8 % et 13 %, s'élevant en moyenne à 11 %.

Après la fin du deuxième trimestre, les gouvernements du Manitoba et de l'Ontario ont mis en place de nouvelles restrictions de confinement. La Société a introduit une prime de confinement temporaire pour les employés de première ligne des magasins et des centres de distribution du Manitoba et de certaines régions de l'Ontario. La prime de confinement pourrait également être introduite dans d'autres régions à mesure que des confinements imposés par le gouvernement seront mis en place. Le coût de ces primes sera fonction de la durée du confinement et du nombre de régions touchées. La Société estime que le coût pour le Manitoba et l'Ontario réunis pourrait s'élever à 5 M\$ par trimestre, en supposant que les confinements actuels se poursuivent pour le trimestre en entier.

Au cours du deuxième trimestre, le coût du maintien des mesures de sécurité et de désinfection a fait augmenter les frais de vente et charges administratives d'environ 14 M\$. Compte tenu de la prime de confinement, la Société prévoit continuer d'engager chaque trimestre des frais de vente et charges administratives d'environ 15 M\$ à 20 M\$ liés à la hausse du coût de maintien des mesures de sécurité et de désinfection, aux primes de confinement et aux autres coûts liés à la COVID-19.

Ventes

Les ventes du trimestre clos le 31 octobre 2020 ont augmenté de 8,4 %, en raison principalement de l'incidence de la COVID-19 et des gains de parts de marché sur le secteur de la vente au détail de produits alimentaires et de l'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par la diminution des ventes de carburant attribuable à la COVID-19 et par la fermeture temporaire de magasins dans l'Ouest canadien dans l'attente de leur conversion à la bannière FreshCo.

Profit brut

Le profit brut a augmenté de 9,7 % pour le trimestre clos le 31 octobre 2020, en raison principalement de la hausse des ventes et de la composition du chiffre d'affaires provenant des différentes bannières. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par la fermeture temporaire de magasins dans l'Ouest canadien dans l'attente de leur conversion à la bannière FreshCo.

La marge brute a augmenté pour passer à 25,1 % pour le deuxième trimestre, alors qu'elle s'était chiffrée à 24,8 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par les variations dans la composition du chiffre d'affaires provenant des différentes bannières.

Bénéfice d'exploitation

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2020, le bénéfice d'exploitation a augmenté en raison principalement de la hausse du bénéfice tiré du secteur de la vente au détail de produits alimentaires qui a résulté de la hausse des ventes attribuable à l'incidence de la COVID-19 et de la hausse des marges, facteurs en partie contrebalancés par l'accroissement des frais de vente et charges administratives. L'accroissement de ces frais et charges s'explique principalement par la hausse des charges de rémunération pour les employés des magasins, des centres de distribution et de bureau, par l'augmentation des coûts de Voilà, par les coûts liés à la COVID-19, par la hausse des coûts de main-d'œuvre, par la charge nette associée à la fermeture et à la conversion de magasins dans le cadre de l'expansion en cours des magasins à bas prix FreshCo dans l'Ouest canadien et par l'augmentation de la charge d'amortissement liée aux actifs au titre des droits d'utilisation. Les coûts de main-d'œuvre plus élevés rendent compte de l'accroissement du volume des ventes.

Le bénéfice d'exploitation attribuable au secteur des placements et autres activités a diminué pour le trimestre, en raison principalement de la baisse de la quote-part du résultat du FPI Crombie, comme il est mentionné à la rubrique « Placements et autres activités ».

BAIIA

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2020, le BAIIA a augmenté pour s'établir à 513,4 M\$, contre 477,7 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement des mêmes facteurs qui ont influé sur le bénéfice d'exploitation. La marge du BAIIA, qui s'est établie à 7,4 %, n'a pas varié par rapport à celle inscrite pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 26,5 % pour le deuxième trimestre clos le 31 octobre 2020, contre 26,0 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'impôt effectif pour le trimestre écoulé a été semblable au taux prévu par la loi. Le taux d'impôt effectif pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent a été inférieur au taux d'impôt prévu par la loi, en raison de la diminution des économies d'impôt non comptabilisées auparavant et des ajustements des charges d'impôt.

Bénéfice net

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de 13 semaines closes les		Périodes de 26 semaines closes les	
	31 oct. 2020	2 nov. 2019	31 oct. 2020	2 nov. 2019
Bénéfice net ¹⁾	161,4 \$	154,6 \$	353,3 \$	285,2 \$
RPA (après dilution)	0,60 \$	0,57 \$	1,31 \$	1,05 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, après dilution (en millions)	270,1	272,4	269,9	272,6

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Dépenses d'investissement

La Société a investi une somme de 120,7 M\$ en dépenses d'investissement¹⁾ pour le trimestre clos le 31 octobre 2020 (150,4 M\$ au 2 novembre 2019), qui a notamment été affectée aux rénovations, à la construction de nouveaux magasins, à la construction d'un centre de traitement des commandes clients passées en ligne et à la construction d'établissements FreshCo dans l'Ouest canadien. Pour l'exercice 2021, les dépenses d'investissement devraient se situer entre 650 M\$ et 675 M\$, la moitié environ de ces investissements étant consacrée à des rénovations et à de nouveaux magasins.

1) Les dépenses d'investissement sont comptabilisées selon la méthode d'engagement et comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, et les entrées d'immobilisations incorporelles.

Flux de trésorerie disponibles

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les		Périodes de 26 semaines closes les	
	31 oct. 2020	2 nov. 2019	31 oct. 2020	2 nov. 2019
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	318,8 \$	316,0 \$	718,2 \$	721,3 \$
Ajouter : produit de la sortie d'actifs ¹⁾ et de la résiliation de contrats de location	16,5	40,6	40,0	80,8
Déduire : paiements d'obligations locatives, déduction faite des paiements reçus au titre des contrats de sous-location qui sont des contrats de location-financement	(100,7)	(131,9)	(233,1)	(261,8)
Déduire : acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles	(159,4)	(196,0)	(304,8)	(287,4)
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	75,2 \$	28,7 \$	220,3 \$	252,9 \$

1) Le produit de la sortie d'actifs comprend les sorties d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

Les flux de trésorerie disponibles pour le trimestre clos le 31 octobre 2020 ont augmenté en raison principalement de la baisse des dépenses d'investissement et du calendrier des paiements de loyers découlant de la date de clôture du trimestre, contrebalancés en partie par la baisse du produit de la sortie d'actifs.

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR

Vente au détail de produits alimentaires

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les			Périodes de 26 semaines closes les		
	31 oct. 2020	2 nov. 2019	Variation en \$	31 oct. 2020	2 nov. 2019	Variation en \$
Ventes	6 975,4 \$	6 436,5 \$	538,9 \$	14 329,6 \$	13 180,6 \$	1 149,0 \$
Profit brut	1 751,1	1 595,7	155,4	3 599,7	3 256,1	343,6
Bénéfice d'exploitation	299,2	251,8	47,4	671,1	506,2	164,9
BAIIA	506,2	443,2	63,0	1 082,8	891,3	191,5
Bénéfice net ¹⁾	162,8	127,9	34,9	352,1	250,1	102,0

1) Attribuable aux propriétaires de la Société.

Placements et autres activités

(en millions de dollars)	Périodes de 13 semaines closes les			Périodes de 26 semaines closes les		
	31 oct. 2020	2 nov. 2019	Variation en \$	31 oct. 2020	2 nov. 2019	Variation en \$
FPI Crombie	6,9 \$	24,3 \$	(17,4) \$	11,8 \$	37,5 \$	(25,7) \$
Genstar	2,6	6,1	(3,5)	5,2	7,3	(2,1)
Autres activités, déduction faite des charges du siège social	(2,2)	4,2	(6,4)	(4,0)	1,5	(5,5)
	7,3 \$	34,6 \$	(27,3) \$	13,0 \$	46,3 \$	(33,3) \$

Pour le trimestre clos le 31 octobre 2020, le bénéfice tiré des placements et autres activités a diminué en raison principalement de la vente, à l'exercice précédent, d'un portefeuille de 15 immeubles par le FPI Crombie, qui a donné lieu à un apport supplémentaire de 15,1 M\$ à la quote-part du bénéfice revenant à la Société, à la comptabilisation d'un profit différé de 6,9 M\$ et à la diminution du bénéfice d'exploitation tiré des immeubles au cours de l'exercice considéré. Le profit différé de 6,9 M\$ a été comptabilisé au poste « Autres activités, déduction faite des charges du siège social ».

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

(en millions de dollars, sauf les montants par action et les ratios)	31 oct. 2020	2 mai 2020	2 nov. 2019 ¹⁾
Capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle	4 196,5 \$	3 924,6 \$	3 726,2 \$
Valeur comptable par action ordinaire ²⁾	15,60 \$	14,51 \$	13,73 \$
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	1 341,3 \$	1 675,2 \$	1 752,1 \$
Obligations locatives à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	5 431,1 \$	5 266,2 \$	4 993,4 \$
Ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net ²⁾	58,9 %	60,2 %	63,0 %
Ratio de la dette consolidée sur le BAIIA ²⁾³⁾	3,3 x	3,7 x	4,6 x
Ratio du BAIIA sur la charge d'intérêts ²⁾⁴⁾	7,4 x	6,8 x	7,8 x
BAIIA pour les quatre derniers trimestres	2 050,6 \$	1 892,4 \$	1 452,4 \$
Charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres	276,4 \$	279,3 \$	185,7 \$
Ratio des actifs courants sur les passifs courants	0,9 x	0,8 x	0,9 x
Total de l'actif	14 567,0 \$	14 632,9 \$	13 777,7 \$
Total des passifs financiers non courants	6 705,4 \$	6 559,0 \$	6 981,9 \$

1) Le BAIIA et la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres reflètent l'incidence de l'adoption d'IFRS 16 Contrats de location au premier trimestre de l'exercice 2020.

2) Voir la rubrique « Mesures et données financières non conformes aux PCGR » du présent communiqué de presse.

3) Le calcul repose sur le BAIIA pour les quatre derniers trimestres.

4) Le calcul repose sur le BAIIA et la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres.

Au cours du trimestre, Standard & Poor's (« S&P ») a rehaussé la notation de Sobeys Inc. (« Sobeys »), la faisant passer de BB+, avec perspective positive, à BBB-, avec perspective stable. Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») a confirmé la notation de Sobeys de BBB (faible), tendance stable. Sobeys jouit d'une notation de première qualité auprès des deux agences de notation qui évaluent la qualité de son crédit. Le tableau qui suit indique les notations de crédit de Sobeys au 9 décembre 2020 :

Agence de notation	Notation de crédit (notation de l'émetteur)	Tendance/Perspective
DBRS	BBB (faible)	Stable
S&P	BBB-	Stable

La Société détient une facilité de crédit à terme de premier rang renouvelable et non garantie de 250,0 M\$ échéant le 4 novembre 2022. Au 31 octobre 2020, le solde de la facilité de crédit était de 55,1 M\$ (18,8 M\$ à l'exercice 2020). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

Sobeys détient une facilité de crédit à terme de premier rang renouvelable et non garantie de 650,0 M\$ échéant le 4 novembre 2022. Au 31 octobre 2020, le solde de la facilité était de néant (néant à l'exercice 2020) et Sobeys avait émis 88,6 M\$ de lettres de crédit relativement à la facilité (76,3 M\$ à l'exercice 2020). Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires.

Le 2 juin 2017, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 500,0 M\$. Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires. Cette facilité, dont l'échéance initiale était le 4 novembre 2020, a été entièrement remboursée au cours du trimestre.

Le 5 décembre 2018, Sobeys a contracté une facilité de crédit de premier rang non renouvelable et non garantie de 400,0 M\$. Les intérêts à verser sur cette facilité fluctuent en fonction du taux préférentiel au Canada ou du taux des acceptations bancaires. Au 10 décembre 2018, la facilité de crédit était utilisée en entier, le produit ayant servi à financer en partie l'acquisition de Farm Boy. Au 31 octobre 2020, un montant de 200,0 M\$ a été remboursé sur cette facilité. Après la clôture du trimestre, plus précisément le 6 novembre 2020, la Société a entièrement remboursé la tranche résiduelle de 200,0 M\$ sur cette facilité.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2021, la Société a lancé sa nouvelle stratégie sur trois ans, le projet Horizon, un plan de croissance ambitieux axé sur l'expansion des activités de base et l'accélération du commerce électronique. La Société cible une augmentation supplémentaire de 500 M\$ du BAIIA annualisé et une augmentation de la marge du BAIIA de 100 points de base d'ici l'exercice 2023 grâce à i) une croissance des parts de marché et à ii) une discipline en matière de coûts et de marges.

Enregistrer une croissance des parts de marché

Le soutien et le financement supplémentaires accordés au réseau de magasins devraient permettre une croissance des parts de marché, car ils favoriseront l'amélioration de la productivité des magasins, le développement des activités d'épicerie en ligne, la croissance du portefeuille de marques maison, la poursuite de l'expansion des magasins à bas prix dans l'Ouest canadien et l'augmentation de l'empreinte de Farm Boy en Ontario.

Tirer parti de notre discipline en matière de coûts et de marges

La Société a considérablement amélioré son efficacité et sa compétitivité en matière de coûts au cours des trois dernières années grâce au projet Sunrise. De plus, il est encore possible d'éliminer des coûts sans valeur ajoutée ainsi que d'optimiser les marges.

Pour obtenir plus de précisions sur le projet Horizon, se reporter au rapport de gestion d'Empire pour le deuxième trimestre clos le 31 octobre 2020.

MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS

Farm Boy

L'acquisition de Farm Boy le 10 décembre 2018 a permis d'ajouter 26 magasins au réseau en Ontario et la Société a l'intention de doubler le nombre de magasins Farm Boy dans les cinq ans suivant la date d'acquisition, et ce, principalement dans la région du Grand Toronto (« RGT »). Au cours du trimestre, la Société a ouvert trois magasins : deux magasins convertis et un nouveau magasin. La Société annonce aujourd'hui la conversion d'un magasin Sobeys existant à la bannière Farm Boy et la fermeture d'un magasin Farm Boy à proximité. Depuis l'acquisition, Farm Boy a ajouté huit nouveaux magasins à son réseau en Ontario.

La Société compte maintenant 42 magasins confirmés en Ontario :

- 34 magasins Farm Boy actuellement ouverts et en exploitation au 9 décembre 2020
- 8 magasins Farm Boy qui devraient ouvrir leurs portes au cours de l'année civile 2021, déduction faite d'une fermeture

FreshCo

Au cours de l'exercice 2018, Sobeys a annoncé des plans visant à étendre son réseau de magasins à bas prix dans l'Ouest canadien et prévoit convertir jusqu'à 25 % de ses 255 épiceries à gamme complète de services Safeway et Sobeys dans l'Ouest canadien en magasins à bas prix FreshCo. La Société compte maintenant 30 magasins confirmés sur environ 65 magasins prévus dans l'Ouest canadien et est en voie d'ouvrir de 10 à 15 magasins FreshCo au cours de l'exercice 2021.

Du total des 30 magasins FreshCo dont l'ouverture a été confirmée :

- 22 magasins actuellement ouverts et en exploitation au 9 décembre 2020 :
 - 16 en Colombie-Britannique
 - 4 en Saskatchewan
 - 2 au Manitoba
- 6 magasins doivent ouvrir leurs portes au cours de l'exercice 2021 :
 - 4 au Manitoba
 - 2 en Alberta
- 2 magasins doivent ouvrir leurs portes au cours de l'exercice 2022 :
 - 1 en Alberta
 - 1 en Saskatchewan

Au deuxième trimestre clos le 31 octobre 2020, la Société a comptabilisé des coûts de fermeture et de conversion de 2,8 M\$ (néant à l'exercice 2020) liés à la conversion des magasins aux bannières Farm Boy et FreshCo.

En raison de la révision des estimations portant sur la fermeture et la conversion des magasins, une reprise de 0,4 M\$ a été inscrite au cours du trimestre (9,8 M\$ à l'exercice 2020). Par conséquent, la charge nette (le recouvrement net) inclus dans les frais de vente et charges administratives s'est établi à 2,4 M\$ pour le deuxième trimestre de l'exercice 2021 [(9,8) M\$ à l'exercice 2020].

Ratification d'une nouvelle convention collective en Alberta

Au cours du premier trimestre, la Société a annoncé la ratification d'une nouvelle convention collective pour les magasins Safeway de l'Alberta avec le local 401 des TUAC, le syndicat qui représente la majorité des employés de Safeway dans la province. Cette convention collective de cinq ans est concurrentielle au sein du marché albertain, ce qui place désormais la Société sur un pied d'égalité avec la concurrence et lui procure la souplesse et la stabilité nécessaires pour mieux gérer les coûts opérationnels et de main-d'œuvre dans la province. Cette convention collective permet également de faire avancer les projets de la Société visant à étendre la bannière de magasins à bas prix FreshCo en Alberta.

La convention collective prévoyait le versement d'un paiement forfaitaire unique rétroactif aux employés de Safeway en Alberta pour les heures travaillées au cours des trois dernières années. Le coût de ce paiement forfaitaire unique était estimé à environ 15,6 M\$ avant impôt et a été imputé au bénéfice d'exploitation du premier trimestre. Au cours du deuxième trimestre, un montant de 0,8 M\$ a été repris à la suite de la révision du coût estimé. Le paiement forfaitaire unique rétroactif lié à cette convention collective a été réglé en totalité au deuxième trimestre.

Voilà

Le 22 juin 2020, la Société a présenté ce que sera l'avenir de la livraison d'épicerie en ligne dans la RGT grâce à sa toute nouvelle plateforme de commerce électronique, *Voilà by Sobeys*. Voilà est exploitée grâce à la technologie avancée d'Ocado Group plc (« Ocado ») et remplit les commandes à partir de son centre de traitement des commandes automatisé situé à Vaughan, en Ontario. Des robots assemblent les commandes de manière efficace et sécuritaire, ce qui réduit au minimum la manipulation des produits, tandis que les employés de Voilà livrent les commandes en toute sécurité directement au domicile du client.

Le centre de traitement des commandes clients de Vaughan, qui dessert déjà la RGT et la région d'Hamilton, a récemment étendu sa zone de service pour inclure Barrie et Guelph. Les clients peuvent actuellement choisir parmi une sélection d'environ 16 500 produits, et la Société continue d'ajouter des produits quotidiennement. Les activités s'y déroulent comme prévu, et le centre obtient de solides résultats en matière de livraison dans les délais prévus et de traitement, et en matière de satisfaction et de fidélisation de la clientèle. Les ventes s'accroissent régulièrement chaque semaine depuis le lancement.

La construction du deuxième centre de traitement des commandes Voilà à Montréal a été retardée en raison d'une interruption temporaire des travaux de construction non essentiels au Québec à la suite de la COVID-19. Les travaux de construction ont repris et le centre devrait être prêt à commencer à livrer aux clients au début de 2022. Ce deuxième centre de traitement des commandes permettra le lancement de *Voilà par IGA* dans les grandes villes du Québec et à Ottawa, en Ontario.

La Société accélère l'exécution de ses plans relatifs aux deux derniers centres de traitement des commandes de commerce électronique Voilà, ce qui lui donnera un total de quatre centres de traitement des commandes au Canada. Le troisième centre de traitement des commandes clients sera situé à Calgary, en Alberta, et servira la majeure partie de l'Alberta. Le centre devrait commencer à livrer aux clients en 2023. Avec seulement quatre centres, la Société sera en mesure de servir environ 75 % des ménages canadiens, ce qui représente environ 90 % des dépenses des Canadiens.

Le 15 septembre 2020, la Société a lancé le service de cueillette à l'extérieur du magasin Voilà dans trois magasins de la Nouvelle-Écosse et compte l'étendre à des centaines de magasins aux quatre coins du pays au cours des prochaines années. La solution retenue repose sur la technologie d'Ocado. Compte tenu de la croissance du marché de l'épicerie en ligne au Canada, la Société a accéléré la mise en œuvre de sa stratégie de commerce électronique afin de pouvoir rejoindre un plus grand nombre de Canadiens dans un délai plus court. La solution de cueillette en magasin est destinée aux clients des marchés qui ne comptent pas encore de centre de traitement des commandes ou qui ne seront pas servis par un futur centre dans leur région.

Voilà a eu un effet de dilution de respectivement 0,05 \$ et 0,10 \$ après impôt sur le bénéfice par action pour le deuxième trimestre et depuis le début de l'exercice (0,01 \$ et 0,02 \$ à l'exercice 2020), et devrait avoir un effet de dilution d'environ 0,20 \$ après impôt pour l'exercice 2021 en entier (0,04 \$ à l'exercice 2020).

DÉCLARATION D'UN DIVIDENDE

Le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,13 \$ par action sur les actions de catégorie A sans droit de vote (les « actions de catégorie A ») et sur les actions ordinaires de catégorie B, qui sera payable le 29 janvier 2021 aux actionnaires inscrits le 15 janvier 2021. Ces dividendes sont des dividendes déterminés au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et des lois provinciales pertinentes.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 27 juin 2019, la Société a déposé, auprès de la Bourse de Toronto (« TSX »), un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 3,5 millions d'actions de catégorie A, ce qui représente environ 2,0 % des actions en circulation. Au 2 mai 2020, la Société avait racheté aux fins d'annulation 2 997 583 actions de catégorie A à un prix moyen de 33,36 \$, pour une contrepartie totale de 100,0 M\$.

Le 18 juin 2020, la Société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en déposant, auprès de la TSX, un avis d'intention visant le rachat aux fins d'annulation d'un maximum de 5,0 millions d'actions de catégorie A, ce qui représente environ 3,0 % des actions de catégorie A en circulation. Les rachats seront effectués par l'intermédiaire de la TSX ou de tout autre système de négociation admissible. Le prix que paiera Empire pour ces actions correspondra au prix en vigueur sur le marché au moment de l'acquisition.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2021, la Société a racheté aux fins d'annulation 55 500 actions de catégorie A (930 454 à l'exercice 2020) à un prix moyen de 37,47 \$ chacune (35,49 \$ à l'exercice 2020), pour une contrepartie totale de 2,1 M\$ (33,1 M\$ à l'exercice 2020). Au 8 décembre 2020, compte tenu des rachats effectués après la clôture du trimestre, la Société avait racheté 810 817 actions de catégorie A (1 769 184 au 10 décembre 2019) au prix moyen de 36,29 \$ (35,03 \$ au 10 décembre 2019) pour une contrepartie totale de 29,4 M\$ (62,0 M\$ au 10 décembre 2019).

RENSEIGNEMENTS PROSPECTIFS

Le présent document renferme des énoncés prospectifs qui sont présentés dans le but d'aider le lecteur à connaître le contexte dans lequel s'inscrit la situation financière de la Société et à comprendre les attentes de la direction concernant les priorités, les objectifs et les plans stratégiques de la Société. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas être appropriés à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de mots ou d'expressions tels que « prévoir », « s'attendre à », « croire », « estimer », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « projeter » et d'autres expressions semblables, ainsi que par l'emploi de ces verbes au futur ou au conditionnel ou à la forme négative.

Ces énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit :

- Les attentes de la Société concernant l'incidence financière du projet Horizon et de ses initiatives sous-jacentes, y compris la croissance prévue des parts de marché, les économies de coûts et les marges résultant de cette stratégie et le moment prévu de réalisation des avantages supplémentaires, sur lesquels plusieurs facteurs pourraient avoir des répercussions, notamment le temps dont aura besoin la Société pour mener à bien le projet, l'incidence de la pandémie, dont le changement de comportement de la clientèle;
- L'intention de la Société de racheter aux fins d'annulation des actions de catégorie A aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui pourrait être touchée par les conditions de marché et la conjoncture économique, la disponibilité des vendeurs, les changements de lois et de réglementation et les résultats d'exploitation;
- Les attentes de la Société concernant la mise en place de son service d'achat en ligne de produits d'épicerie pouvant être livrés à domicile et ses projets d'expansion du service de cueillette à l'extérieur du magasin Voilà, qui devraient avoir un effet de dilution d'environ 0,20 \$ par action sur le bénéfice par action d'Empire de l'exercice 2021, sur lesquelles la COVID-19, les futurs coûts d'exploitation et dépenses d'investissement, l'intérêt général des clients pour les services et la performance de son partenaire commercial, Ocado, pourraient avoir des répercussions.

- Les attentes de la Société concernant le montant et le moment des dépenses liées à l'achèvement du deuxième centre de traitement des commandes à Pointe-Claire, Montréal, et du troisième centre de traitement des commandes à Calgary, en Alberta, qui pourraient être touchés par l'approvisionnement en matériaux et en équipements, les calendriers de construction et la performance des entrepreneurs en construction;
- L'expansion de FreshCo dans l'Ouest canadien et l'expansion de Farm Boy en Ontario, y compris les attentes de la Société en matière de rentabilité et de résultats d'exploitation futurs, le montant et le moment des dépenses, le nombre projeté d'ouvertures de magasins et le lieu, la faisabilité et le moment de la construction et des conversions, sur lesquels la COVID-19, les calendriers de construction et les permis, la conjoncture économique et les relations avec la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles les marchés d'alimentation conserveront une partie du pourcentage de la consommation alimentaire qui est passé du secteur de la restauration et de l'hôtellerie à celui des marchés d'alimentation, prévisions sur lesquelles les facteurs suivants pourraient avoir une incidence : la durée de l'interruption causée par la COVID-19, la gravité de la pandémie partout au Canada, la capacité des entreprises du secteur de la restauration et de l'hôtellerie de rouvrir et de reprendre leurs activités, ainsi que la demande continue pour les services de restauration et d'hôtellerie à court terme;
- La présentation des ventes des magasins comparables de la Société pour les cinq premières semaines du troisième trimestre de l'exercice 2021, qui ne sont pas nécessairement représentatives de la performance future;
- Les prévisions de la Société selon lesquelles elle continuera d'engager des frais de vente et charges administratives d'environ 15 M\$ à 20 M\$ chaque trimestre, y compris des coûts allant jusqu'à 5 M\$ par trimestre liés à sa prime de confinement temporaire pour les employés de première ligne au Manitoba et dans certaines régions de l'Ontario, et des dépenses additionnelles requises pour s'adapter à la crise de la COVID-19, sur lesquels la durée de l'interruption des activités causée par la COVID-19, la gravité de la pandémie pour la santé de la population canadienne et la possibilité que d'autres précautions de sécurité soient nécessaires pourraient avoir des répercussions;
- Les estimations de la Société concernant les futures dépenses d'investissement, au titre desquelles figurent les rénovations et les nouveaux magasins, les dépenses en technologies analytiques avancées et autres systèmes technologiques, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement ainsi que les entrées d'immobilisations incorporelles, qui peuvent être influencées par les résultats d'exploitation, les incidences de la pandémie et l'environnement économique.

De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que la Société pose des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, ainsi qu'à d'autres facteurs qui pourraient causer un écart significatif entre les résultats réels et ces énoncés prospectifs. Pour un supplément d'information sur les risques, les incertitudes et les hypothèses pouvant avoir une incidence sur les énoncés prospectifs de la Société, voir les documents déposés par la Société auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières, et notamment à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion annuel pour l'exercice 2020.

Bien que la Société soit d'avis que les prédictions, les prévisions, les attentes ou les conclusions présentées dans les énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut donner aucune assurance quant à leur exactitude. Les lecteurs sont priés de bien examiner les risques, les incertitudes et les hypothèses lorsqu'ils évaluent les énoncés prospectifs et de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent document traduisent les prévisions actuelles de la Société et pourraient changer. À moins que les lois sur les valeurs mobilières en vigueur ne l'exigent, la Société ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs formulés par elle ou en son nom.

MESURES ET DONNÉES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

Certaines mesures et données mentionnées dans le présent communiqué de presse n'ont pas de définition normalisée selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR »). Elles peuvent donc ne pas se prêter à une comparaison avec les mesures nommées de la même façon et présentées par d'autres sociétés ouvertes. La Société inclut ces mesures et données, car elle est d'avis que certains investisseurs s'en servent pour évaluer la performance financière.

Les mesures non conformes aux PCGR sont définies par Empire comme suit :

- Les ventes des magasins comparables sont celles des magasins situés aux mêmes emplacements pour les deux périodes de présentation de l'information financière.
- Le profit brut s'entend des ventes moins le coût des ventes.
- La marge brute s'entend du profit brut, divisé par les ventes.
- Le bénéfice avant les intérêts, l'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (« BAIIA ») s'entend du calcul du bénéfice net, avant les charges financières (déduction faite des produits financiers), la charge d'impôt sur le résultat et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.
- La marge du BAIIA s'entend du BAIIA, divisé par les ventes.
- Les flux de trésorerie disponibles sont calculés comme les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, majorés du produit de la sortie d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement, diminués des acquisitions d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles.
- La valeur comptable par action ordinaire s'entend des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, divisés par le total des actions ordinaires en circulation.
- La dette consolidée s'entend de toute dette portant intérêt, notamment les emprunts bancaires, les acceptations bancaires, la dette à long terme et les obligations locatives à long terme.
- La dette consolidée nette s'entend de la dette consolidée, diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- Le capital total net s'entend de la dette consolidée et des capitaux propres, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.
- Le ratio de la dette consolidée nette sur le capital total net s'entend de la dette consolidée nette, divisée par le capital total net.
- Le ratio de la dette consolidée sur le BAIIA s'entend de la dette consolidée, divisée par le BAIIA pour les quatre derniers trimestres.
- La charge d'intérêts s'entend de la charge d'intérêts sur les passifs financiers évalués au coût amorti et de la charge d'intérêts sur les obligations locatives.
- Le ratio du BAIIA sur la charge d'intérêts s'entend du BAIIA pour les quatre derniers trimestres, divisé par la charge d'intérêts pour les quatre derniers trimestres.

Pour obtenir une description détaillée des mesures et des données non conformes aux PCGR utilisées par Empire, voir le rapport de gestion d'Empire pour le deuxième trimestre clos le 31 octobre 2020.

RENSEIGNEMENTS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Le jeudi 10 décembre 2020, à compter de 12 h 30 (HNE), la Société tiendra une conférence téléphonique au cours de laquelle des membres de la haute direction analyseront les résultats financiers de la Société pour le deuxième trimestre de l'exercice 2021. Pour participer à cette conférence, veuillez composer le 1 888 390-0546 à l'extérieur de Toronto ou le 416 764-8688 dans la région de Toronto. Pour vous assurer d'obtenir la ligne, veuillez téléphoner 10 minutes avant le début de la conférence. Vous serez mis en attente jusqu'à ce que la conférence commence. Le public investisseur et les médias peuvent assister à la conférence en mode écoute seulement. Il sera également possible d'écouter une diffusion Web audio en direct de la conférence en cliquant sur les liens rapides sur le site Web de la Société, à l'adresse www.empireco.ca.

Un enregistrement de la conférence pourra être écouté jusqu'à minuit, le 24 décembre 2020, en composant le 1 888 390-0541 et en entrant le code d'accès 211058. L'enregistrement sera aussi archivé sur le site Web de la Société pendant 90 jours après la conférence téléphonique.

EMPIRE

La société canadienne Empire Company Limited (TSX : EMP.A) a son siège social à Stellarton, en Nouvelle-Écosse. Les principaux secteurs d'activité d'Empire sont la vente au détail de produits alimentaires, par l'intermédiaire de Sobeys Inc., filiale entièrement détenue, et les activités immobilières connexes. Empire et ses filiales, marchands affiliés et franchisés, dont les ventes annuelles s'établissent à environ 27,7 G\$ et qui comptent pour 14,6 G\$ d'actifs, emploient environ 127 000 personnes.

Pour obtenir d'autres informations financières sur Empire, notamment sa notice annuelle, veuillez consulter le site Web de la Société, à www.empireco.ca, ou le site Web de SEDAR, à www.sedar.com.

Pour des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec :

Relations avec les médias

Jacquelin Weatherbee
Vice-présidente,
Communications et affaires générales
Sobeys Inc.
416 200-0372

Relations avec les investisseurs

Katie Brine
Directrice financière,
Relations avec les investisseurs
Sobeys Inc.
905 238-7124, poste 2092